



17-12 -2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIPON
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Ripon tenue le 17 décembre 2018, à 18 h 5, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 31 de la rue Coursol, à Ripon et à laquelle sont présents :

Gilbert Brosseau
Gilles Martel
Jean-Maurice Roy

Michel Longpré
Benoit Huberdeau
Sylvie Poulin

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Sébastien Gauthier, est également présent.

- ✍ Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Questions du public
- 3- Ordre du jour
- 4- Adoption du budget 2019
- 5- Levée de la séance

➤ **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2018-12-337

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau



Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Et résolu que la séance soit ouverte à 18 h 5.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question n'est soulevée par le public.

➤ **ORDRE DU JOUR**

2018-12-338

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Longpré
Appuyé de Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **ADOPTION DU BUDGET 2019**

2018-12-339

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Huberdeau
Appuyé de Monsieur le conseiller Michel Longpré

Et résolu que le budget 2019 soit adopté par ce conseil, prévoyant des revenus de 2 868 011 \$ et des dépenses de 2 868 011 \$.



Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Il est également résolu par la présente que le taux d'imposition pour la taxe foncière générale sera de 0.807\$ du cent dollars d'évaluation et qu'une taxe de 0.109 \$ du cent dollars d'évaluation sera imposée pour le service de la dette à l'ensemble de la Municipalité.

Pour ce qui est du service de cueillette des ordures ménagères, des matières recyclables, des encombrants et des déchets autres que domestiques, une taxe de 128 \$ sera prélevée pour ces services et qu'une taxe de 10 \$ sera imposée à chaque fiche imposable pour le service de l'écocentre.

Également, une taxe de 220 \$ sera imposée aux utilisateurs du réseau d'aqueduc, pour les dépenses de fonctionnement.

Pour le service de la Sûreté du Québec, une taxe de 129 \$ par unité sera également imposée. Finalement, le taux d'intérêt applicable sera de 7 % par année en sus d'une pénalité de 5 %.

REVENUS

01 21000 000	Revenus de taxes municipales	2 368 733 \$
01 22000 000	Compensation tenant lieu de taxes	41 568 \$
01 23000 000	Autres revenus de source locale	226 951 \$
01 30000 000	Revenus de transferts inconditionnels et conditionnels	230 759 \$
TOTAL DES REVENUS :		2 868 011 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

02 10000 000	Administration générale	645 030 \$
02 20000 000	Sécurité publique et civile	330 367 \$
02 30000 000	Réseau routier	722 270 \$
02 40000 000	Hygiène du milieu	272 920 \$
02 50000 000	Santé et bien-être	0 \$
02 60000 000	Urbanisme et mise en valeur du territoire	277 274 \$
02 70000 000	Loisirs et culture	301 572 \$
02 90000 000	Frais de financement	51 999 \$
TOTAL DES DÉPENSES :		2 601 432 \$



Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

03 50000 000	Remboursement en capital de la dette	203 579 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		203 579 \$

AFFECTATION

03 10000 000	Immobilisations	63 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS :		63 000 \$

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-12-340

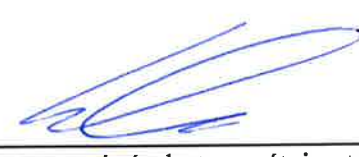
Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Brosseau
Appuyé de Monsieur le conseiller Jean-Maurice Roy

Et résolu que la séance soit et est levée à 18 h 8.

NOTE : Son Honneur le maire, monsieur Luc Desjardins, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Maire


Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Desjardins, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.